

Route Levert – 07100 ANNONAY

☎04 75 32 01 28

Nouvelle inscription

Réinscription

RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

	Responsable n° 1 (*) (Signataire du bulletin d'inscription et payeur)	Responsable n°2 (*)	Responsable n°3 (*)
Nom			
Prénom			
Adresse			
Code Postal/Ville			
Courriel			
Coordonnées téléphoniques	Domicile	Domicile	Domicile
	Portable	Portable	Portable
	Travail	Travail	Travail
Personne à avertir en cas d'absence du professeur	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

- (*) MERCI DE PRECISER LA QUALITE DU RESPONSABLE, les informations pédagogiques et le planning seront envoyés uniquement aux personnes mentionnées.
- POUR L'ELEVE MAJEUR : merci de remplir la partie « Responsable n° 1 »

E
L
E
V
E

NOM &Prénom Né (e) le Sexe

_____	F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Scolarité 2021/2022	Nom de l'établissement scolaire :.....
	Classe :

E
L
E
V
E

NOM &Prénom Né (e) le Sexe

_____	F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Scolarité 2021/2022	Nom de l'établissement scolaire :.....
	Classe :

E
L
E
V
E

NOM &Prénom Né (e) le Sexe

_____	F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Scolarité 2021/2022	Nom de l'établissement scolaire :.....
	Classe :

E
L
E
V
E

NOM &Prénom Né (e) le Sexe

_____	F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Scolarité 2021/2022	Nom de l'établissement scolaire :.....
	Classe :

E
L
E
V
E

NOM &Prénom Né (e) le Sexe

_____	F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Scolarité 2021/2022	Nom de l'établissement scolaire :.....
	Classe :

Facturation – Choix du mode de règlement

Calcul du coefficient :

Revenus avant abattement (imposables ou non) 2020 + Prestations familiales 2020 (hors logement)
Nombre de personnes au foyer x12 (parents : 1 part chacun, enfants à charge : 1 part chacun)

	Q < 287,65	287,65 ≤ Q ≤ 425,51	425,52 ≤ Q ≤ 562,55	562,56 ≤ Q ≤ 800	800,01 ≤ Q ≤ 1100	Q > 1100,01	Tarif extérieurs
Forfait cours Collectifs	37,00	47,00	70,00	92,00	95,00	99,00	99,00
Cursus complet 1 instrument	71,00	91,00	134,00	188,00	200,00	218,00	332,00
Cursus complet 2 instruments	120,00	152,00	222,00	309,00	339,00	371,00	507,00
Location	97,00	123,00	150,00	177,00	182,00	190,00	190,00

Règlement des droits d'inscription

Chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre « Régie du Conservatoire » Espèces

Mode de règlement de scolarité et location : (Cocher la case correspondante)

- Paiement en 1 fois en espèces, ou par chèque bancaire ou postal à réception de la facture
- Prélèvement en 3 fois (10 novembre 2021, 10 mars et 10 juin 2022)
- Prélèvement en 8 fois (le 10 de chaque mois de novembre 2021 à juin 2022)

► J'accepte que les captations sonores et visuelles effectuées par le conservatoire soient utilisées à des fins de communication **oui** **non**

Je, soussigné (e)....., ai pris connaissance des règlements intérieur et pédagogique du Conservatoire à Rayonnement Communal, en accepte les termes, et certifie exacts les renseignements inscrits et fournis par moi-même sur ce bulletin.

Fait à Annonay, le _____

Signature du responsable légal

CNIL : Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Extrait du règlement intérieur et pédagogique (<http://www.mairie-annonay.fr/-Conservatoire-a-Rayonnement>)

Pièces à présenter :

Lors de leur inscription, les familles doivent présenter un justificatif de domicile datant de moins de trois mois, leur dernier avis d'imposition sur le revenu, une attestation d'assurance responsabilité civile [...]. Toute famille n'ayant pas présenté le justificatif de domicile et/ou son avis d'imposition lors de son inscription sera facturée au tarif le plus élevé correspondant à chacun des cursus suivis.

Droits d'inscription, frais de scolarité :

Les montants des droits d'inscription et les frais de scolarité sont fixés par décision du Maire chaque année et affichés dans l'enceinte du conservatoire. Le droit d'inscription est dû dès l'inscription ; il est non remboursable sauf pour les élèves placés en liste d'attente. La cotisation annuelle est facturée en une, trois ou huit échéances. Passées ces dates, le Trésor public est chargé du recouvrement des sommes dues.

Toute année commencée est due dans sa totalité. En cas de force majeure (décès, longue maladie, invalidité, déménagement à plus de 40 km pour raison professionnelle), les mois non entamés seront remboursés au 10ème du tarif de l'année scolaire sur présentation de justificatif [...].

Absence d'élèves :

Les absences d'élèves sont consignées en temps réel par les enseignants du conservatoire pour toutes les activités. [...] Toute absence, même partielle, doit faire l'objet d'un courrier ou courriel du responsable légal de l'élève à l'administration du conservatoire. L'administration informe quotidiennement les familles, par voie électronique ou postale, des absences des élèves mineurs.

Absence des professeurs :

Les absences des professeurs sont signalées aux familles par voie électronique et par affichage dans le hall d'entrée du conservatoire [...].

Responsabilité des enseignants :

Les enseignants du conservatoire sont réputés responsables de leurs élèves aux heures de cours fixées en début d'année et à l'intérieur de leur salle de classe uniquement. En dehors du temps de cours et à l'extérieur de la salle de classe, les responsables légaux sont tenus d'accompagner leurs enfants mineurs. Toute sortie organisée par le conservatoire hors ses murs devra faire l'objet d'une autorisation spéciale des responsables légaux des enfants mineurs.

Location d'instrument :

[...] L'instrument est loué pour une année scolaire renouvelable si aucun nouvel élève inscrit dans la classe instrumentale n'en sollicite à son tour la location. Il doit impérativement être remis par le professeur d'instrument ou le directeur, qui vérifie l'état de l'instrument, la présence des accessoires et l'inscription du prêt auprès de l'administration. Le locataire souscrit une assurance pour l'instrument loué dont il devra fournir le justificatif au secrétariat du conservatoire. Les consommables (anches, cordes...) sont à la charge du locataire. En cas de nombre limité d'instruments disponibles à la location, les élèves des tranches de facturation inférieures seront prioritaires. Avant sa restitution, l'instrument doit être révisé, au frais du locataire, par un luthier spécialisé qui fournira une facture de révision [...]. La restitution doit se faire en présence du professeur ou du directeur qui vérifie l'état de l'instrument, la présence des accessoires et l'inscription de la restitution auprès de l'administration. Une copie de la facture de révision doit être également transmise à l'administration du conservatoire lors de la restitution.

Attribution des cours :

Dès validation de l'inscription de l'élève, en concertation avec l'équipe pédagogique, l'administration de l'établissement propose un (des) horaire(s) de cours. [...] Lorsqu'une même discipline est enseignée par plusieurs professeurs, le choix de l'enseignant reste du ressort de l'équipe pédagogique et non de la famille. [...]

Obligation des élèves :

De par son inscription au conservatoire, l'élève s'engage d'une part à faire l'acquisition du matériel utile au bon déroulement de sa formation (instrument, accessoires, partitions...) et d'autre part à disposer du temps quotidien nécessaire au travail individuel demandé par l'équipe enseignante.

Dérogation :

Des dérogations d'exemption peuvent être accordées aux élèves qui en font la demande écrite, dans la limite d'une année par discipline (une année pour la pratique instrumentale, une année pour la formation musicale, une année pour la pratique collective). Dans ce cas, l'obtention de l'examen de fin de cycle est repoussée d'autant d'années que de dérogations accordées.

Cursus adultes :

L'établissement ne propose pas de cursus spécifiquement dédié au public adulte mais des parcours de formation adaptés. Les élèves adultes sont donc soumis aux mêmes obligations que les élèves enfants et adolescents [...].

Action culturelle du conservatoire :

Le conservatoire propose un calendrier annuel d'actions venant compléter la formation de base des élèves : auditions, concerts-spectacles, concerts de professeurs, stages, conférences, rencontres avec des artistes extérieurs... Sur proposition de l'équipe encadrante, l'élève doit pouvoir se rendre disponible afin de participer à ces activités lorsqu'elles se trouvent en adéquation avec son cursus de formation.